

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
202^e année
25 juin 2026
n° 24 / 8133^e
pages 1113 à 1160



CHRONIQUE / Sauvegarde des entreprises

Retrait litigieux et procédures collectives :
un régime perfectible

> Michael Tota

1127

ÉDITORIAL

1113 Gouverner..., *Thierry Revet*

ACTUALITÉS

- 1116 Internet (contenu pornographique) : mesures de protection des mineurs
- 1116 Dirigeant (responsabilité) : préjudice personnel d'un actionnaire
- 1117 Société (dissolution pour justes motifs) : pas d'action pour les créanciers personnels
- 1117 Société à responsabilité limitée (gérant) : obligation de loyauté et de fidélité
- 1118 Paiement (créancier apparent) : usurpation d'identité du créancier
- 1119 Filiation (adoption) : assistance médicale à la procréation à l'étranger
- 1119 Promoteur immobilier (responsabilité) : recours à des contrats de louage d'ouvrage
- 1121 Rupture conventionnelle (validité) : salarié en arrêt de travail
- 1122 Compétence européenne (droit de la personnalité) : série télévisée ou sur internet
- 1122 Immunité d'exécution (État étranger) : mesure instituée par l'Union européenne

POINTS DE VUE

- 1123 *Open data & open access* juridictionnels : chiche ?, *Mathieu Touzeil-Davina*
- 1125 L'impasse des 90 000 personnes en détention, *Éric Senna*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 1134 **Panorama** : Droit de l'exécution, *Anne Leborgne et Jean-Denis Pellier*
- 1146 **Notes** : Responsabilité du fait des produits défectueux : les directives passent, la jurisprudence reste, *note sous CJUE 26 mars 2026, Jean-Sébastien Borghetti*
- 1152 La rétroactivité de l'imprescriptibilité des actions en nullité des titres de propriété industrielle : la fin d'un débat et une méthode de lecture ?, *note sous Com. 28 janv. 2026, Matthieu Dhenne*

ENTRETIEN

- 1160 Bernard Beignier – La loi prévention des inondations



Lefebvre Dalloz

322624
9 782993 226247

Recueil Dalloz

PRÉSIDENTE ET PRINCIPALE ASSOCIÉE,
LEFEBVRE SARRUT
10 place des Vosges – 92400 Courbevoie
542 052 451 RCS Nanterre

recueil@dalloz.fr

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
JULIEN TANGUY,
représentant permanent de Lefebvre Sarrut
DIRECTRICE DES ÉDITIONS,
CAROLINE DELESALLE SORDET
DIRECTRICE
DE LA RÉDACTION CIVIL, PÉNAL ET IMMOBILIER,
CORINNE GENDRAUD

CONSEIL SCIENTIFIQUE
ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON ET PHILIPPE MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE
PASCALE DEUMIER

RÉDACTION

• DIRECTION

Rédacteur en chef : Alain LIENHARD

• RÉDACTION

Maelle HARSCOUËT DE KERAVEL

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque-Crédit-Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence-Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat-Responsabilité-Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

• ÉDITION-RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Laurence BREUZÉ-DINNAT

Lindsay GILBERT

Première secrétaire de rédaction :

Katy PERCHEREAU

Directrice de la Production éditoriale :

Anne-Laure CHAUMEL MENNESSIEZ

Directeur artistique : Patrick VERDON

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

ABONNEMENTS-RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Alexandra DORAY, Directrice

Responsable relations clients : Corinne ROUTIER

src@lefebvre-dalloz.fr - Tél. : 01 83 10 10 10

Directrice de clientèle Publicité : Carole MESSALATI
publicite@lefebvre-sarrut.eu

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 1234,20 € TTC

Étranger : 1304,64 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1027 T 82206

DUPLIPRINT Mayenne

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Juin 2026

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

Siège social : Tour Lefebvre Dalloz

10 place des Vosges – 92400 Courbevoie

RCS Paris 572 195 550 / Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z / TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre Sarrut

La reproduction, même partielle, de tout élément publié
dans la revue est interdite



Origine du papier : Portugal
Taux de fibres recyclées : 0 %
Prot : 0,08 kg/t

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Thierry Revet

1113

Gouverner...



ACTUALITÉS

1116

DROIT DES AFFAIRES

Commerce électronique

Internet (contenu pornographique) :

mesures de protection des mineurs,

CJUE 16 juin 2026

Entreprise en difficulté

Dirigeant (responsabilité) :

préjudice personnel d'un actionnaire,

Com. 17 juin 2026

Société et marché financier

Société (dissolution pour justes motifs) :

pas d'action pour les créanciers personnels,

Civ. 3^e, 11 juin 2026

Société à responsabilité limitée (gérant) :

obligation de loyauté et de fidélité,

Com. 17 juin 2026

Société anonyme (assemblée) : utilisation

de données personnelles des salariés,

Com. 17 juin 2026

Information privilégiée (médias) : divulgation

par un dirigeant politique, CJUE 18 juin 2026

1118

DROIT CIVIL

Contrat-Responsabilité-Assurance

Paiement (créancier apparent) : usurpation

d'identité du créancier, Com. 17 juin 2026

Conseil en gestion (responsabilité) :

investissement immobilier locatif,

Com. 10 juin 2026

Famille-Personne-Succession

Partage (attribution préférentielle) : date

d'exigibilité de la soulte, Civ. 1^{re}, 10 juin 2026

Filiation (adoption) : assistance médicale à la

procréation à l'étranger, Civ. 1^{re}, 10 juin 2026

1119

DROIT IMMOBILIER

Construction-Urbanisme

Promoteur immobilier (responsabilité) :

recours à des contrats de louage d'ouvrage,

Civ. 3^e, 11 juin 2026

1120

DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

Droit européen

Données personnelles (traitement) :

procédure judiciaire contre des salariés,

CJUE 18 juin 2026

Conflit de lois (règlement Rome I) : contrat

financier sur différence, CJUE 18 juin 2026

1121

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Rupture conventionnelle (validité) : salarié

en arrêt de travail, Soc. 17 juin 2026

Formation (obligation) : sanction

du non-respect par l'employeur,

Soc. 17 juin 2026

1122

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile

Compétence européenne (droit de la per-

sonnalité) : série télévisée ou sur internet,

CJUE 18 juin 2026

Voie d'exécution

Immunité d'exécution (État étranger) :

mesure instituée par l'Union européenne,

Civ. 1^{re}, 17 juin 2026

POINTS DE VUE

1123

Open data & open access juridiques : chiche ?
par Mathieu Touzeil-Davina

1125

L'impasse des 90 000 personnes en détention
par Éric Senna



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUE

1127

Retrait litigieux et procédures collectives :
un régime perfectible
par Michael Tota

PANORAMA

1134

Droit de l'exécution
mai 2025 – mars 2026
par Anne Leborgne et Jean-Denis Pellier

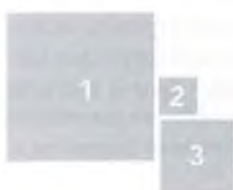
NOTES

1146

Responsabilité du fait des produits défectueux :
les directives passent, la jurisprudence reste,
note sous CJUE 26 mars 2026
par Jean-Sébastien Borghetti

1152

La rétroactivité de l'imprescriptibilité des actions
en nullité des titres de propriété industrielle :
la fin d'un débat et une méthode de lecture ?,
note sous Com. 28 janv. 2026
par Matthieu Dhenne



ENTRETIEN

1160

Bernard Beignier – La loi prévention des inondations

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction.

Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word) à Alain Lienhard (a.lienhard@lefebvre-dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique :
40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... » :
9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence :
20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate) :
5 500 signes (références entre parenthèses).